

Rapport public Parcoursup session 2025

Ecole de Savignac - hôtellerie - restauration - événementiel. - Formation professionnelle - Responsable de service en hôtellerie, tourisme et restauration (Bac+3) - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Ecole de Savignac - hôtellerie - restauration - événementiel. - Formation professionnelle - Responsable de service en hôtellerie, tourisme et restauration (Bac+3) - en apprentissage (48349)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
Ecole de Savignac - hôtellerie - restauration - événementiel. - Formation professionnelle - Responsable de service en hôtellerie, tourisme et restauration (Bac+3) - en apprentissage (48349)	Jury par défaut	Tous les candidats	8	145	1

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Bulletins de notes de première et de terminale	Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour chaque année scolaire	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Appréciation globale et mention	Investissement dans les études - Méthodologie de travail	Important
Savoir-être	Commentaires des professeurs, implication en classe ou dans un groupe, et assiduité	Absences ou retards - Investissement dans la scolarité et au sein du lycée - Travail en équipe ou au sein d'un groupe	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance de la formation en alternance et du secteur de l'hospitalité, avec une expérience professionnelle obligatoire	Lettre de motivation incluant votre expérience professionnelle acquise et votre projet professionnel à l'issue de vos études - Connaissances du secteur HTR (hôtellerie, tourisme, restauration) et de la formation	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement dans une activité sportive ou culturelle, participation à la vie du lycée, ou implication dans un club ou une association	Contribution à la vie du lycée - Participation à des activités extrascolaires (bureau, association, club, etc.)	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Dans le cadre de l'examen des dossiers, les candidatures n'ayant pas justifié d'au moins deux mois d'expérience professionnelle ou de stage en lien avec la formation n'ont pas été classées. Ce critère, à la fois quantitatif et qualitatif, a été retenu afin de garantir l'adéquation entre le parcours antérieur des candidats et les exigences de la formation proposée.

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

Bien que ce critère ait été indiqué lors du paramétrage, la participation des candidats à une cordée de la réussite n'a pas été retenue lors de l'examen effectif des candidatures.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Lors de l'examen des dossiers, une première distinction a été opérée entre les candidats justifiant d'au moins deux mois d'expérience professionnelle ou de stage en lien avec la formation et ceux ne présentant pas cette expérience. Les candidatures ne répondant pas à ce critère n'ont pas été classées.

Dans un second temps, l'examen des dossiers académiques a porté sur plusieurs éléments :

- les résultats scolaires, avec une attention particulière aux notes de première et de terminale (seuil retenu : moyenne générale supérieure à 10/20),
- les appréciations des professeurs,
- le suivi de l'anglais en langue vivante, critère important,
- l'assiduité en terminale, critère éliminatoire,
- le comportement, notamment en cas de remarques récurrentes sur le bavardage.

Une attention particulière a également été accordée au CV et à la lettre de motivation. Ces éléments, valorisants, n'étaient toutefois pas éliminatoires.

Un bonus a également pu être accordé pour valoriser l'engagement citoyen, au sein de l'établissement ou en dehors. Ce critère, positif, n'était toutefois pas éliminatoire.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nous invitons les futurs candidats à valoriser, dans leur dossier, toute expérience professionnelle ou de stage d'une durée minimale de deux mois, en lien avec la formation. Une attention particulière doit également être portée aux résultats scolaires de première et de terminale, ainsi qu'à l'assiduité et au comportement, qui constituent des critères déterminants.

Il est également conseillé de soigner le CV et la lettre de motivation, qui permettent de mettre en avant le parcours, les compétences et la motivation personnelle. Enfin, l'engagement citoyen, au sein de l'établissement ou dans des activités extrascolaires, constitue un atout supplémentaire.

Signature :

Cyril Lanrezac,

Directeur de l'établissement Ecole de Savignac -
hôtellerie - restauration - événementiel.